

# CGU Blank - Tierce déclaration URSSAF

## □ CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION RELATIVES A LA TIERCE DECLARATION URSSAF



### Avertissement

Le prospect est invité à lire attentivement le présent Contrat communiqué en ligne par Blank avant de l'accepter.

## Qui sommes-nous ?

Blank est une application mobile, un site web et une société anonyme au capital de 188 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 852 824 135, sise 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Blank a conclu avec l'ACOSS (la caisse nationale des URSSAF) un contrat de licence lui permettant de proposer, à l'égard de ses clients éligibles, un service de tierce déclaration de chiffre d'affaires (la "Tierce Déclaration").

## La Tierce Déclaration pour qui ?

La Tierce Déclaration est un service gratuit, ouvert à tout client qui a, au préalable :

- Souscrit aux CGU Compte de paiement Blank
- Opté pour le statut de la micro-entreprise
- Dont le profil entre dans les critères d'éligibilité pour l'ouverture d'un compte Blank
- Dont le profil entre dans les critères d'éligibilité de l'ACOSS (l'organisme en charge du recouvrement pour le compte des Urssaf de France)

# Les cotisations sociales, c'est quoi ?

Les cotisations ou contributions sociales correspondent à l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale, comme l'Urssaf, et aux régimes privés.

En France, les entreprises, les particuliers employeurs et les travailleurs indépendants cotisent auprès de l'Urssaf pour financer le modèle social de solidarité nationale.

Les cotisations salariales, patronales et des travailleurs indépendants sont collectées par le réseau des Urssaf. Les cotisations sociales collectées par l'Urssaf sont immédiatement redistribuées aux différents organismes de la protection sociale.

Ce système permet à tous les citoyens de bénéficier de prestations en fonction de leurs besoins et à tous les moments de la vie : remboursement de soins médicaux, allocation de rentrée scolaire, congés maternité, retraite, etc. Il permet aussi de financer des infrastructures comme les hôpitaux, les crèches, les transports communs, etc.

Les cotisations sociales, aussi appelées obligations sociales, revêtent un caractère obligatoire.



Ces CGU Plateforme de Gestion sont applicables à partir du 30/12/2022.

## Article 1 - Missions

En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation (les "**CGU Tierce Déclaration**"), le client (le "**Mandant**") donne mandat à Blank (le "**Mandataire**"), agissant en sa qualité de tiers-déclarant au sens de l'article L. 613-6 du Code de la sécurité sociale, et dont le régime juridique est fixé aux articles L. 133-11, R. 133-43 et R. 133-44 du Code de la sécurité sociale, aux fins de réaliser en son nom, les actions visées ci-dessous, conformément aux dispositions des articles 1984 et suivants du Code civil.

Le Mandant reconnaît et déclare donner pouvoir au Mandataire pour accomplir, en son nom et pour son compte, les missions suivantes :

- La déclaration sociale, sous réserve de la validation préalable du montant par le Mandant, des sommes résultant des transactions effectuées sur son compte de paiement Blank auprès de l'organisme chargé du recouvrement (URSSAF),

- La mise en place du prélèvement bancaire des cotisations et contributions sociales y afférentes.

Le Mandataire n'est en aucun cas responsable de la gestion des éventuels différends liés à la déclaration et paiement des cotisations sociales entre le Mandant et l'URSSAF.

La mise en œuvre des CGU Tierce Déclaration est strictement limitée aux missions listées au présent article, et ne couvre que les opérations effectuées sur le compte de paiement Blank auquel le Mandant a préalablement souscrit.

## **Article 2 - Conditions financières**

Les CGU Tierce Déclaration sont conclues à titre gratuit. Ces dernières sont par ailleurs consultables, imprimables et téléchargeables à tout moment sur l'Application Blank.

## **Article 3 - Enregistrement et utilisation des données à caractère personnel**

Le Mandant est enjoint à consulter la Politique de Protection des Données de Blank, accessible sur l'application ou le site internet du Mandataire.

Dans le cadre des CGU Tierce Déclaration, le Mandant et le Mandataire s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Le Mandataire collecte et enregistre uniquement, et aux fins de la réalisation de ses missions telles que précisées à l'Article 1 ci-dessus, les seules informations strictement nécessaires au regard des démarches susvisées.

S'il a besoin de les utiliser pour d'autres démarches, le Mandataire doit au préalable en informer le Mandant et en obtenir son autorisation.

Le Mandataire s'engage à mettre à jour puis à supprimer l'ensemble des informations relatives au Mandant dès lors que le Mandant ou le Mandataire révoque les CGU Tierce Déclaration , au titre de l'Article 5.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux données dont le Mandataire disposerait à l'égard du Mandat du fait d'autres engagements contractuels conclus entre eux, notamment dans le cadre des CGU Compte de paiement.

## Article 4 - Confidentialité

Le Mandataire est soumis à une obligation de confidentialité. A ce titre, le Mandataire :

- garde strictement confidentielles les informations qui lui seront communiquées par le Mandant, et ne divulgue pas à des tiers ces informations, sans autorisation préalable écrite du Mandant ; lorsque cette divulgation n'est pas nécessaire à l'accomplissement des démarches dont il est responsable,
- prend toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations,
- ne diffuse tout ou partie des informations confidentielles qu'aux membres de son personnel intéressés et appelés à en prendre connaissance et à les utiliser, eux-mêmes étant soumis et tenus à cette même obligation de confidentialité.

Sans préjudice de ce qui précède, le Mandataire divulgue uniquement les informations qu'il obtient du Mandant et qui sont exclusivement nécessaires à l'accomplissement des missions listées à l'article 1e du présent mandat.

Le Mandataire enregistre les informations du mandat de manière sécurisée et notamment prend toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour assurer la sécurité physique et logique de ces données.

## Article 5 - Durée et révocation

Les CGU Tierce Déclaration sont acceptées et consenties pour une durée indéterminée.

Les CGU Tierce Déclaration peuvent être révoquées à n'importe quel moment à l'initiative du Mandant par voie dématérialisée et leur révocation prendra effet immédiatement.

Les CGU Tierce Déclaration sont consultables, imprimables et téléchargeables à tout moment sur l'application Blank.

Si Blank souhaite modifier les CGU Tierce Déclaration, les nouvelles CGU Tierce Déclaration seront mises à disposition 15 jours avant leur entrée en vigueur. Si les

modifications sont imposées par la loi, les nouvelles CGU Tierce Déclaration seront applicables dès l'entrée en vigueur de la loi.

## **Article 6 - Force majeure**

Le Mandataire ne sera pas réputée avoir manqué à ses obligations si il est empêché d'exécuter tout ou partie de celles-ci à la suite d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et reconnu comme tel par la jurisprudence notamment les événements suivants : état de guerre civile ou militaire, hostilité, émeutes, embargo, grève nationale, mobilisation générale, grève ou conflit social, tremblement de terre.

## **Article 7 - Responsabilités**

Le Mandataire est tenu d'accomplir les obligations prévues aux présentes CGU Tierce Déclaration tant qu'il en demeure chargé, et répond des dommages et intérêts qui pourraient résulter de son inexécution conformément à l'article 1991 du Code civil.

Le Mandant est tenu d'exécuter les engagements pris par le Mandataire, conformément au pouvoir qui lui a été donné, et aux missions décrites à l'Article 1, et ce, en application de l'article 1998 du Code civil.

En cas de manquement à une obligation prévue par les CGU Tierce Déclaration, par les CGU Compte de paiement préalablement acceptées par le Mandant lors de l'ouverture de son compte de paiement Blank ou par les dispositions législatives et réglementaires applicables dans le cadre de l'objet des CGU Tierce Déclaration conformément à son article 1, le Mandataire pourra également y mettre un terme, conformément à l'article 5 ci-dessus.

## **Article 8 - Élection de domicile**

Mandat et Mandataire élisent domicile à l'adresse de leur siège social et/ou de leur établissement déclaré comme étant dédié à leur activité professionnelle.

## **Article 9 - Propriété intellectuelle**

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (texte, images, visuels, musiques, logos, marques, base de

données, ...) exploités par Blank au sein du module de Tierce Déclaration sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorité de Blank sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

## **Article 10 - Loi applicable**

Le droit applicable est le droit français.

## **Article 11 - Litiges**

Tout différend ou litige susceptible de survenir à l'occasion des présentes CGU Tierce Déclaration et en particulier de son existence, de sa validité, de sa formation, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, non résolu à l'amiable à l'issue d'un délai de 15 jours dès envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité, et/ou l'exécution des présentes, devra faire l'objet d'une tentative de conciliation préalable entre le Client et Blank.

## **Article 12 - Signature électronique et convention de preuve**

Le Mandant accepte expressément de souscrire aux présentes CGU Tierce Déclaration sous format électronique et de recevoir toute la documentation afférente à celle-ci sous ce même format dans l'application Blank.

Le Mandant reconnaît aux présentes, conclues par voie électronique et établies sur support durable au sens de la réglementation, la même force probante que l'écrit sur support papier.